



## 1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Cultures couvertes	Maladies	Doses	DAR
Vigne	Vigne, raisin de table et de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles	Mildiou	20 kg/ha/an*	21 jours
Tomate	Tomate de bouche (plein champs et serre), aubergine	Mildiou	20 kg/ha/an*	Industrielle 10 jours Bouche 3 jours
Olivier	Olive de table, olive destinée à la production d'huile	Maladie de l'œil de paon	20 kg/ha/an*	15 jours

\* Fractionnement possible de la dose maximale autorisées sans dépasser la dose de 4000 g de cuivre métal/ha/an et par parcelle.  
Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>  
NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de 7 ans sont autorisés.

## 2 MODE D'ACTION

CUPRUSSUL® 20 WG est une Bouillie Bordelaise fabriquée industriellement par neutralisation contrôlée automatiquement du sulfate de cuivre avec de la chaux suivie d'une micronisation pour assurer la meilleure adhérence sur la végétation, une très bonne persistance d'action et une excellente sélectivité. Les propriétés du cuivre, telles que l'action multi-site qui le met à l'abri des risques de résistance, les effets secondaires sur plusieurs maladies, l'incidence bénéfique sur la cicatrisation des plaies et l'aouètement des bois et l'action bactériostatique font de cette spécialité un élément essentiel de la protection des cultures.

## 3 DOSES RECOMMANDEES

La dose de CUPRUSSUL® 20 WG est modulable en fonction de la pression de la maladie. Il est par contre impératif de ne pas dépasser un cumul de 20 kg de CUPRUSSUL® 20 WG (soit en moyenne 4000 g de cuivre métal/ha tout apport de cuivre confondu sur la même parcelle) sur les 5 applications maximum par an autorisées.

1er exemple : 5 applications à 4 kg/ha de CUPRUSSUL® 20 WG (soit 600 g de cuivre métal/ha/passage). Le cumul des doses de CUPRUSSUL® 20 WG est bien de 20 kg.

2nd exemple : 3 applications à 2 kg/ha de CUPRUSSUL® 20 WG (soit 400 g de cuivre métal/ha/passage) suivies, suite à une très forte pression mildiou, de 2 applications à 7 kg/ha de CUPRUSSUL® 20 WG (soit 1400 g de cuivre métal/ha/passage). Le cumul des doses de CUPRUSSUL® 20 WG est bien de 20 kg.

## 4 CONDITIONS D'APPLICATION

CUPRUSSUL® 20 WG est un fongicide préventif qui doit être appliqué avec un matériel parfaitement réglé afin d'assurer une bonne pénétration dans le feuillage et une répartition homogène sur le végétal. En application pleine dose ou en applications fractionnées de la dose maximale autorisée sans dépasser la dose de 4000 g de cuivre métal/ha/an et par parcelle. Adapter la cadence de traitement et renouveler les applications en fonction des conditions climatiques et de la pression parasitaire. Suivre les indications des Bulletins de Santé du Végétal et prendre en compte les particularités agro-climatiques locales.

Vigne, mildiou: sur mildiou, CUPRUSSUL® 20 WG s'utilise en application préventive. Utilisation déconseillée au delà du stade BBCH71 sur raisin de table. Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 21 jours.

Olivier, maladie de l'œil de paon: en général 2 applications au printemps et 1 ou 2 en automne. Les conditions d'utilisation de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 15 jours pour l'olive de table et l'olive destinée à la production d'huile.

Tomate, aubergine, mildiou: application préventives en fonction des indications des Bulletins de Santé du Végétal. Les conditions de la préparation, compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 10 jours pour tomates industrielle et de 3 jours pour la tomate de bouche ou l'aubergine (plein champ et serre).

Pour tous les usages respecter les doses autorisées.

Utilisable en Agriculture Biologique

AMM : 2090137

Composition : 20% de cuivre du sulfate de cuivre neutralisé à la chaux

Formulation : Granulés dispersables (WG)





**6 PREPARATION DE LA BOUILLIE**

Verser directement la quantité nécessaire de **CUPRUSSUL® 20 WG** dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau en faisant fonctionner l'agitateur, puis compléter le remplissage. Appliquer ensuite la bouillie sans attendre. Adapter le volume de bouillie au type de matériel utilisé et au volume de végétation, de façon à assurer une parfaite couverture.

**4 PRECAUTIONS D'EMPLOI**

**CUPRUSSUL® 20 WG** est un fongicide préventif qui doit être appliqué avec un matériel parfaitement réglé afin d'assurer une bonne pénétration dans le feuillage et une répartition homogène sur le végétal. Adapter la cadence de traitement et renouveler les applications en fonction des conditions climatiques et de la pression parasitaire. Suivre les indications des Bulletins de Santé du Végétal et prendre en compte les particularités agro-climatiques locales. Eviter toute contamination des eaux souterraines ou de surface lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipement de traitements.

**5 MELANGES EXTEMPORANES**

La parfaite neutralité de **CUPRUSSUL® 20 WG** fait que cette spécialité est compatible avec la plupart des fongicides, insecticides et acaricides couramment utilisés. Il est cependant recommandé de faire un test préalable au traitement. Le mélange avec des produits à base de fosétyl-aluminium ou thirame est déconseillé. Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

**7 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

**8 STOCKAGE DU PRODUIT**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

**9 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR**

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :									
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :						NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)				
Caractéristiques des EPI ▼			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m² + traitement déperlant		EPI vestimentaire ET							EPI vestimentaire ET		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1*		OU							OU		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 3 ou 4			Type 4	Type 4	Type 3	Type 3 ou 4			
BOTTES Certifiées EN 13 832-3:2006											

\* dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine



## 10 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## 11 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## 12 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.  
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.  
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.  
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## 13 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

## 14 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## 15 CLASSEMENT



### Attention

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

**Délai de rentrée : 6 h pour le plein champ, 8 h pour les cultures sous serres.**

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage sur tomate et aubergine, 20 mètres pour l'usage sur vigne et de 50 mètres pour l'usage sur verger.

Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 5 mètres pour l'usage sur tomate et aubergine, 20 mètres pour l'usage sur vigne et de 50 mètres pour l'usage en verger.

Détenteur de l'AMM Industrias Químicas del Vallès, S.A – Av. Rafael Casanova, 81 – 08100 Mollet del Vallès (Barcelona) Espagne. Distributeur: Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Janvier 2020. Annule et remplace toutes versions précédentes.

## Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes  
Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**